

## Présentation de la manifestation

---

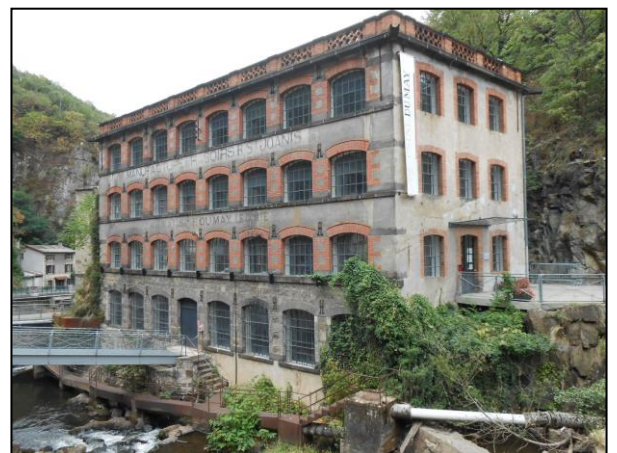
A l'occasion de cette 12<sup>ème</sup> édition des Journées européennes des Métiers d'Art, la Ville de Thiers organise pour la troisième année consécutive une manifestation collective dans le cadre exceptionnel de l'Usine du May.

Le thème de l'année 2018 : « Futurs en transmission ». Le futur de l'humain se construit au quotidien, dans nos mains, par nos actes et nos gestes, qui nous définissent. Dans son geste, la main sensible, façonne, avec sagacité, et relie tout l'humain dans une immatérialité qui fabrique de la pérennité, du sens.

C'est le dessein de la transmission, un acte de futur, qui construit demain.

A travers ce thème, les organisateurs souhaitent valoriser la diversité des métiers d'art pour :

- créer des déclics et **susciter des vocations vers des métiers qui se réinventent**, des métiers du futur qui portent en eux une nouvelle économie de l'intelligence et de la valeur.
- **déconstruire les idées reçues sur les métiers d'art** et leurs filières de formation encore existantes et faire évoluer le regard et l'image en montrant leurs liens avec l'innovation, mais aussi l'épanouissement individuel et les possibilités d'emploi.



Ce rendez-vous est une véritable opportunité pour :

- se faire connaître du public
- améliorer sa visibilité grâce à la communication mise en œuvre
- échanger et partager avec les visiteurs

### Le lieu :

L'usine du May située au cœur du site de la vallée des usines, à Thiers.

### Les jours et heures d'ouverture au public :

Samedi 7 avril : de 10h00 à 18h00

Dimanche 8 avril : de 10h00 à 18h00

Entrée libre

Déjeuners de samedi midi et dimanche midi seront pris sur place.

L'inauguration du salon aura lieu le samedi matin avant l'ouverture au public.

**Les exposants :**

Les exposants, artisans et artistes, présenteront leur savoir-faire.

Les démonstrations et initiations aux techniques utilisées seront privilégiées.

**Frais :**

L'inscription au salon est gratuite.

Les frais d'hébergement ou de bouche sont à la charge de l'exposant.

**Les organisateurs :**

La Ville de Thiers – Directeur des affaires culturel : Lionel Zwenger

Informations complémentaires : Pauline Mignotte – 04 73 80 88 87 ou  
usinedumay@thiers.fr

## Les renseignements techniques

---

### Les espaces :

La manifestation se déroulera à Thiers à l'Usine du May – 83 avenue Joseph Claussat. Elle est située à proximité d'offre de stationnement.

Un espace nu d'environ 6m<sup>2</sup> sera attribué à chaque exposant. Aucun matériel ne sera fourni par les organisateurs. Toutefois, des tables, des chaises, des grilles et des nappes rouges pourront être mises à disposition sur demande. (Maximum 3 tables et 3 grilles, par exposants).

Des coffrets électriques seront répartis dans les salles mais chaque exposant devra prévoir ses prises ou rallonges. (1 coffret électrique pour 3 exposants environ)

### Le montage :

Les espaces préalablement définis seront mis à disposition des exposants le vendredi 7 avril de 9h à 18h.

### Heures d'ouverture et gardiennage :

L'inauguration du salon aura lieu le samedi matin en présence des élus de la Ville de Thiers, avant l'ouverture au public.

Durant les heures d'ouverture au public, la présence de l'exposant est obligatoire sur toute la durée.

Les participants devront assurer le gardiennage de leur espace. Les portes seront fermées à 18h00.

### Le démontage :

Dimanche 8 avril entre 18h00 et 22h00.

### Stationnement :

Un stationnement exposant sera prévu à proximité immédiate du site et la circulation routière sera partiellement fermée.

### La communication :

La manifestation de Thiers bénéficiera de la communication nationale et régionale des Journées européennes des Métiers d'Art en lien avec le plan de communication de la Chambre des Métiers. La Ville de Thiers participera également à l'édition de support de communication personnalisée pour la manifestation à l'Usine du May.

## Le règlement de la manifestation à l'Usine du May

---

### Article 1 - L'objet

L'objet de ce règlement est de préciser les modalités et critères de participation et d'inscription aux Journées Européennes des Métiers d'Art, ainsi que de définir les meilleures conditions de participation qui soient, pour encourager les participants aux JEMA à organiser des événements de qualité (professionnels des métiers d'art, organisateurs de manifestation, centres de formation et organisateurs de circuit) et à communiquer sur leur participation, à l'Usine du May à Thiers.

### Article 2 : Qualité de l'exposant

Peuvent participer à la manifestation :

- ✓ les professionnels exerçant un Métier d'Art relevant de la nomenclature officielle (voir Annexe 1) quel que soit le statut du professionnel (artisan d'art, profession libérale, artiste-auteur, etc.) comme activité principale.
  
- ✓ les centres de formation aux métiers relevant de la liste officielle des Métiers d'Art (voir Annexe 1)

### Article 3 : Produits

Les participants doivent présenter et proposer à la vente des produits provenant exclusivement de leur fabrication.

### Article 4 : Inscription

Un comité de sélection se réunira pour déterminer quels sont les exposants acceptés. Ses décisions seront souveraines.

La fiche d'inscription devra être entièrement complétée, dûment signée, et transmise à la Ville de Thiers **au plus tard le 15 janvier 2018**. Après avis favorable du comité de sélection nous vous confirmerons votre inscription (début février), qui sera effective après réception du chèque de 25€ (règlement par chèque à l'ordre de l'Atrium) pour les frais de bouche.

### Article 5 : Placement

Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer l'emplacement à chaque exposant.

L'exposant bénéficiera d'un emplacement à titre gracieux.

Chaque participant fournira et installera son matériel d'exposition sur l'espace qui lui sera attribué.

Une attention toute particulière devra être apportée à la présentation des espaces.

### Article 6 : Désistement

La signature de la fiche d'inscription accompagnée du paiement des frais de bouche constitue un engagement ferme.

### **Article 7 : Assurance**

Chaque participant devra être titulaire d'une assurance responsabilité civile et fournira une attestation. Les organisateurs ne seront en aucun cas tenus pour responsables des dommages pouvant intervenir (vols, bris, détériorations, etc.) sur les biens des participants.

### **Article 8 : le droit des participants inscrits**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous avez un droit total d'accès, de modifications, de rectification et de suppression des informations nominatives vous concernant. Pour l'exercer, adressez-vous à l'Institut National des Métiers d'Art. Déclaration à la CNIL : dispensée par l'article 22 de la loi du 06 janvier 1978 modifiée le 26 août 2011. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

### **Article 9 : l'obligation des participants inscrits**

Le professionnel des métiers d'art, s'engage à :

- Respecter les dates et horaires de présence indiqués sur la fiche d'inscription à la manifestation
- Respecter en permanence les conditions du présent règlement,
- Signaler tout changement concernant les informations fournies,
- Répondre à toute demande d'information formulée par l'INMA au regard de ces conditions.

En cas de non-respect du présent règlement, la fiche du participant sera supprimée du programme national des JEMA de l'édition en cours.

### **Article 10 : Le contentieux**

Pour la communication, le comité éditorial, composé de la Directrice générale de l'INMA et de l'ensemble des coordinateurs régionaux pour les JEMA, statue sur les litiges concernant l'application du règlement national.

Pour la manifestation organisée à l'Usine du May, à Thiers, en cas de litige, portant sur l'interprétation ou l'application du présent règlement, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisement des voies amiables de recours (conciliation, arbitrage...).

### **Article 11 : Les dispositions particulières**

Conformément aux dispositions de la loi du 1er juillet 1998, l'INMA est producteur de la base de données du site des Journées Européennes des Métiers d'Art. L'INMA est propriétaire de la totalité du fichier et chaque coordinateur régional JEMA est quant à lui propriétaire du fichier relevant de sa territorialité. L'utilisation à des fins commerciales de données téléchargées par des tiers à partir de [www.journeesdesmetiersdart.eu](http://www.journeesdesmetiersdart.eu) est formellement interdite.

Date :

Lu et approuvé  
Signature :

## Annexe 1 : Liste des métiers d'art

---

### *DOMAINE DE L'ARCHITECTURE ET DES JARDINS*

Ardoisier | Atrier | Briquetier | Campaniste | Charpentier - *Charpentier de marine* - | Chaumier | Couvreur du patrimoine bâti - *Couvreur ornemaniste* - *Lauzier* - *Lavier* - | Escaliéteur | Fabricant de carreaux | Fabricant de bardeaux ou de lattes | Fabricant de girouettes et d'éléments de faitage | Fontainier | Jardinier du patrimoine | Maçon du patrimoine bâti - *Murailleur* - *Rocailleux* - / Maître verrier (vitrailliste) | Marbrier | Menuisier - *Treillageur (fabricant de treillages)* - | Métallier | Parqueteur | Paveur-dalleur | Sculpteur sur pierre | Tailleur de pierre | Tuilier

### *DOMAINE DE L'AMEUBLEMENT ET DE LA DECORATION*

Canneur-rempailleur | Cirier | Doreur | Ébéniste | Émailleur sur lave | Encadreur | Fabricant de compositions végétales stables et durables | Fabricant de tapis et/ou tapisseries - *Lissier haute lice* - *Lissier basse lice* - *Lissier savonnerie* - *Tufteur* - | Fabricant de serrures | Fresquiste | Graveur sur pierre | Laqueur | Lapidaire tourneur sur pierre dures et fines | Marqueteur | Marqueteur de pailles | Marqueteur de pierres dures | Menuisier en sièges | Mosaïste | Mouleur | Passementier | Peintre en décor | Peintre sur mobilier | Poêlier | Sellier d'ameublement | Sculpteur sur bois | Sculpteur sur métal | Staffeur-stucateur | Tapissier d'ameublement et/ou tapissier décorateur | Tourneur sur bois | Tourneur sur métal | Vannier | Vernisseur

### *DOMAINE DU LUMINAIRE*

Fabricant de luminaires - *Fabricant d'abat-jour* -

### *DOMAINE DE LA BIJOUTERIE, JOAILLERIE, ORFEVREURIE, HORLOGERIE*

Apprêteur | Argenteur et/ou Doreur sur métal | Batteur d'or | Bijoutier - *Bijoutier en métaux précieux* - *Bijoutier fantaisie* - | Chaînistes | Ciseleur | Décorateur en résine | Diamantaire | Émailleur sur métal - *Émailleur sur cadrans* - | Fondateur d'étain | Horloger | Glypticien | Graveur - *Graveur héraldiste* - *Graveur médailleux* - | Guillocheur | Joaillier | Lapidaire | Orfèvre | Polisseur | Sertisseur

### *DOMAINE DU METAL*

Armurier | Bronzior — *Monteur en bronze* - | Ciseleur | Coutelier | Dinandier | Émailleur sur métal | Féron | Ferronnier-Forgeron | Fondeur — *Fondeur de caractères* — *Fondeur statuaire* — *Fondeur de cloches et Sonnaillles* - | Graveur | Modeleur-Mouleur | Monnayeur de monnaies ou de médailles | Patineur | Potier d'étain | Taillandier

## ***DOMAINE DE LA CERAMIQUE***

Céramiste — *Faïencier* — *Modeleur* — *Mouleur* — *Porcelainier* — *Potier de grès* — *Potier de terre cuite* — *Potier raku* — *Potier terre vernissée* — *Sculpteur sur terre* — *Tourneur céramique* — | Décorateur sur céramique — *Émailleur sur terre* — *Peintre-fileur doreur* — *Peintre sur faïence* — *Peintre sur porcelaine* - | Santonnier

## ***DOMAINE DU VERRE ET DU CRISTAL***

Verrier à la main — *Cueilleur* — *Poseur/faiseur de pieds ou de jambes* *Souffleur à la canne* - | *Verrier fondeur* — *Bombueur* — *Fondeur par fusion (fusing)* — *Fondeur en pâte de verre* — *Mouleur (formeur à chaud)* - | Verrier au chalumeau — *Souffleur au chalumeau* — *Fileur au chalumeau* — *Modeleur au chalumeau* — *Préparateur presse-papier* - | Verrier décorateur — *Doreur* — *Graveur* — *Miroitier-argenteur* — *Peintre* — *Polisseur* — *Sculpteur* — *Tailleur*

## ***DOMAINE DE LA TABLETTERIE***

Brossier | Cornier | Écailliste | Graveur sur ivoire et autres matériaux d'origine animale | Ivoirier | Nacrier | Pipier | Tabletier

## ***DOMAINE DE LA MODE ET DES ACCESSOIRES***

Boutonnier | Chapelier | Corsetier | Couturier | Couturier flou | Éventailliste | Fabricant de parapluies, parasols, ombrelles et cannes | Formier | Lunetier | Modéliste | Modiste | Parurier floral | Plumassier | Tailleur

## ***DOMAINE DU TEXTILE***

Brodeur — *Brodeur à l'aiguille* — *Brodeur crochet* — *Brodeur sur machine guidée main* — | Dentellier — *Dentellier à l'aiguille* — *Dentellier au fuseau* — *Tulliste* - | Ennoblisser textile — *Gaufreur sur textile* — *Moireur* — *Peintre décorateur sur tissu* — *Plisseur* — *Sabreur sur velours* — *Teinturier* — | Fabricant d'objets en textile | Fabricant de coiffes | Feutrier | Sérigraphe | Tisserand — *Tisserand à bras* — *veloutier* — | Tresseur |

## ***DOMAINE DU CUIR***

Bottier main | Fabricant de chaussures | Fourreur | Gainier | Gantier | Gaufreur sur cuir | Malletier — *Layetier* — | Maroquinier — *Coupeur* — | Pareur | Sellier-marroquinier — *Sellier-harnacheur* — | Tanneur | Mégissier — *Parcheminier* — | Taxidermiste

## ***DOMAINE DU SPECTACLE***

Costumier | Fabricant d'accessoires de spectacle — *Fabricant de masques* — | Fabricant de décors de spectacle | Perruquier-posticheur

## *DOMAINE DU PAPIER, DU GRAPHISME ET DE L'IMPRESSION*

Calligraphe | Cartonnier | Dominotier | Doreur sur cuir | Doreur sur tranche | Enlumineur | Fabricant d'objets en papier et/ou carton | Fabricant de papier | Fabricant de papier peint | Fondateur de caractères | Graveur de poinçons | Graveur et imprimeur en gaufrage | Imagier au pochoir | Imprimeur — *Imprimeur en héliogravure* — *Imprimeur en lithographie* — *Imprimeur en sérigraphie* — *Imprimeur en taille-douce* — *Imprimeur en typographie* — | Marbreur sur papier | Photographe technicien | Relieur

## *DOMAINE DES JEUX, JOUETS ET OUVRAGES MECANIQUES*

Charron | Fabricant d'automates | Fabricant de figurines | Fabricant de jeux | Fabricant de jouets | Fabricant de manèges | Fabricant de maquettes | Fabricant de marionnettes | Fabricant de poupées ou de peluches de collection | Fabricant et/ou Restaurateur de véhicules de collection — *Carrossier* —

## *DOMAINE DE LA FACTURE INSTRUMENTALE*

Archetier | Fabricant d'anches | Facteur et/ou restaurateur d'accordéons | Facteur et/ou restaurateur d'instruments à vent — *Chaudronnier* — *Facteur et/ou restaurateur d'instruments à vent en bois* — *Facteur et/ou restaurateur d'instruments à vent en métal* — | Facteur et/ou restaurateur d'instruments de musique mécanique | Facteur et/ou restaurateur d'instruments traditionnels | Facteur et/ou restaurateur d'orgues | Facteur et/ou restaurateur d'harmoniums | Facteur et/ou restaurateur d'instruments à claviers — *Facteur et/ou restaurateur de clavecins et épinettes* — *Facteur et/ou restaurateur de pianos* — | Facteur et/ou restaurateur de harpes | Facteur et/ou restaurateur de percussions | Facteur et/ou restaurateur de guitares | Facteur et/ou restaurateur d'instruments à cordes frottées

## *DOMAINE DE LA RESTAURATION*

Restaurateur de peintures | Restaurateur de documents graphiques et imprimés | Restaurateur de photographies | Restaurateur de sculptures | Restaurateur de textiles | Restaurateur de cuirs | Restaurateur de métal | Restaurateur de meubles | Restaurateur de mosaïques | Restaurateur de céramique | Restaurateur de verre et de cristal | Restaurateur de vitraux | Restaurateur d'objets scientifiques, techniques, industriels